Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux** **Bureau de la Santé des Végétaux** **Adresse** : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 **Dossier suivi par : Denis FERRIEU** **Tél.** : 01.41.73.48.04 **Fax.** : 01.41.73.48.40 **Réf. interne : Fiche de vie n° G 30**	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDQPV/N2004-8025** **Date : 19 JANVIER 2004** **Classement : ON 321**

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à

Date de mise en application :	immédiate
Abroge et remplace :	- Note de service DGAL/SDPV/95N° 8308 du 12/12/1995 point 8 Liste des parasites de quarantaine 1994 - Note de service DGAL/SDPV/97N° 8108 du 28/05/1997 point 2) b Liste des parasites de quarantaine pour la Moldavie
Complète :	- Note de service DGAL/SDPV/97N° 8108 du 28/05/1997 point 2) a Loi n° 506 XIII du 22/06/1995 sur la quarantaine des végétaux - Note de service DGAL/SDPV/99N° 8064 du 07/05/1999 Résumé OEPP de la réglementation phytosanitaire de la Moldavie 12/1998.
Nombre d'annexes :	
Degré et période de confidentialité :	

Rubrique : Export

Objet : Réglementation phytosanitaire MOLDAVIE

Bases juridiques :

- Loi sur l'adhésion de la Moldavie à la C.I.P.V du 17/11/1997 (1 page)
- Modification du statut de l'inspection de la quarantaine phytosanitaire 27/04/2000 (9 pages)
- Liste des organismes nuisibles de quarantaine du 14/08/2000 (3 pages)
- Loi du 17/08/2000 modifiant la loi sur la quarantaine des végétaux (3 pages)

MOTS-CLES : Exigences phytosanitaires, réglementation, MOLDAVIE, Export.

Résumé : Diffusion de nouvelles exigences phytosanitaires dans le cadre de la délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux à destination de la MOLDAVIE.

Les textes cités sont diffusés par courrier aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt / Services Régionaux de la Protection des Végétaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en ouvre de ces instructions.

Le sous-directeur de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Hervé DURAND

Destinataires	
Pour exécution : -Les Chefs de S.R.P.V. -Les Chefs de S.P.V. (DOM)	Pour information : -MM. les I.G.A. -MM. les préfets de Région -MM. les préfets de département -les D.R.A.F. -les D.A.F. (DOM)